



Termes de référence

Consultation visant l'amélioration de l'efficacité de gestion et la gouvernance des aires protégées à travers l'outil IMET

Contexte

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), dans les aires protégées et les communautés avoisinantes. Il s'agit d'une initiative du Groupe de pays ACP financée par le 11e Fonds européen de développement de l'Union européenne, mise en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE). S'appuyant sur les cinq premières années d'activités financées par le 10e Fonds européen de développement, la seconde phase du BIOPAMA offre des outils pour la gestion des données et de l'information, des services pour l'amélioration des connaissances et des capacités en faveur de la planification et de la prise de décision des aires protégées, et des opportunités de financement pour des actions spécifiques locales. www.biopama.org/fr

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable à long terme de la biodiversité et des ressources naturelles dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) dans les aires protégées (AP) et les terres environnantes des communautés locales. Les aires protégées et les paysages dans lesquels elles sont situées ont un rôle central à jouer dans la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques dont la majorité des communautés rurales dépendent pour leur subsistance durable.

La deuxième phase du programme BIOPAMA continuera à renforcer les capacités institutionnelles et techniques aux niveaux régional, national et local, avec accès aux données et application de celles-ci pour informer et renforcer les décisions politiques en vue d'améliorer les aires protégées et les mesures de gestion de la biodiversité. Les activités seront structurées autour du travail d'une série d'observatoires régionaux (OR) gérés par des institutions régionales et abritant des systèmes régionaux d'information de référence (RRIS) dotés d'outils et de services que les parties prenantes peuvent utiliser pour planifier — suivre — (auto-) évaluer et faire rapport sur l'état de la biodiversité et des aires protégées. Le programme soutiendra également des actions spécifiques sur le terrain dans les paysages de conservation prioritaires visant à renforcer l'efficacité et la gouvernance de la gestion des AP et des ressources naturelles. En adoptant une approche paysagère, le projet contribuera à une meilleure gestion des aires protégées et à l'amélioration des moyens de subsistance locaux par l'utilisation durable des ressources naturelles.

La plupart des pays en développement sont fortement tributaires des ressources naturelles pour préserver les moyens de subsistance des communautés locales et des peuples autochtones et pour élaborer de nouvelles options de développement économique, comme le tourisme et d'autres activités « vertes ». Actuellement, les activités humaines non durables et les effets du changement climatique entraînent un appauvrissement constant des services écosystémiques et de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des AP. Les gouvernements ACP, avec l'appui de la communauté internationale, ont déployé des efforts considérables pour élaborer des stratégies adéquates de gouvernance et de gestion intégrant les paysages terrestres et marins afin de relever les défis du développement durable et du maintien de réseaux d'aires protégées bien gérés.

Outre la biodiversité, les écosystèmes et la conservation des paysages terrestres et marins, les aires protégées jouent un rôle beaucoup plus large grâce aux services environnementaux et écosystémiques qu'elles produisent, et qui peuvent aider à relever le défi du changement climatique. Des systèmes d'aires protégées bien conçus et bien gérés, intégrés dans des paysages marins et des paysages gérés plus vastes, peuvent constituer une option rentable pour mettre en œuvre des stratégies de réponse

au changement climatique, protéger les ressources en eau potable, lutter contre l'érosion et les inondations, fournir des barrières naturelles (récifs coralliens, mangroves, dunes, marais saumâtres pour limiter les effets des tempêtes), conserver et rétablir les stocks de poissons, ressources génétiques, etc. En bref, les aires protégées fournissent des services écosystémiques qui sous-tendent le développement durable et le bien-être humain.

En Afrique, les aires protégées couvrent un peu plus de 2 millions de km², soit 7 % des 30 millions de km² du continent ; dans les Caraïbes, elles couvrent 70 000 km², soit 29 % de cette région ; dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) du Pacifique, près de 66 000 km² (12 % de la région) sont sous protection, principalement des aires protégées à gestion communautaire dans les zones côtières et marines. Malgré ces efforts, la biodiversité diminue à l'intérieur et à l'extérieur de nombreuses aires protégées en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles, de l'insuffisance des ressources et de la mauvaise gouvernance. De plus, l'insécurité du régime foncier et des droits d'usage des ressources naturelles n'incite guère les communautés à protéger et à gérer les ressources naturelles, même si elles en dépendent fortement.

Il serait possible d'utiliser une approche fondée sur des données probantes pour démontrer la nécessité d'un changement de politique sur les droits des utilisateurs, le régime foncier, la bonne gestion des ressources naturelles et la gouvernance. Cela pourrait se faire en encourageant l'utilisation du Système régional d'information de référence développé dans le cadre de BIOPAMA pour promouvoir la bonne gouvernance pour l'évaluation sociale et la gestion durable des ressources naturelles dans les paysages terrestres et marins des aires protégées tout autour.

Enseignements tirés de BIOPAMA1

L'examen de la première phase de BIOPAMA a permis de tirer quelques enseignements importants de l'intervention et suggère de mettre l'accent sur l'utilisation des installations et les capacités d'analyse des gestionnaires des aires protégées pour :

- répondre aux besoins des différentes parties prenantes afin d'adapter les outils et les services fournis par les OR ;
- obtenir la compréhension et l'adhésion des intervenants à l'égard des produits et services des OR ;
- renforcer l'approche ascendante de collecte de données (p. ex. par des outils du type IMET) qui proviennent de l'expérience de terrain et qui appuient la prise de décisions des gestionnaires et des intervenants en amont de la chaîne ;
- fusionner l'information du terrain (p. ex. par des outils du type IMET) avec l'information des bases de données mondiales ou obtenue par télédétection (en provenance du sommet de la chaîne) pour appuyer la prise de décisions dans la gestion des AP à la gouvernance.

Dans la continuité de ces enseignements, l'expertise recherchée devrait contribuer aux activités de BIOPAMA2 par le renforcement des capacités axées sur la gouvernance et la gestion des aires protégées et permettant de répondre aux exigences des différents niveaux de stratégies de conservation à considérer. C'est pour cela que les TdR prévoient le renforcement des capacités au profit des coaches seniors sur la version IMET2, l'analyse et la diffusion de l'approche orientée résultats de BIOPAMA.

Objectifs

Contribuer, par le renforcement des capacités des techniciens spécialisés en gestion des aires protégées en Afrique centrale et occidentale, à une plus large diffusion de l'approche BIOPAMA visant l'amélioration de l'efficacité de gestion et la gouvernance des aires protégées, par la collecte, l'organisation et l'analyse des informations au niveau local, national et sous régional (fonction d'observatoires).

Activités prévues

En gardant à l'esprit que la présente mission s'inscrit dans un processus collaboratif entre IUCN-PACO et CCR-UE couvrant différentes échelles (locale, nationale, régionale, globale), les activités à entreprendre sont les suivants :

Au niveau régional, l'expert conduira :

- le renforcement des capacités des techniciens spécialisés en gestion des aires protégées d'Afrique Centrale et Occidentale (coaches et coaches seniors) pour l'appropriation de la démarche et de l'approche promue par BIOPAMA pour une plus large diffusion :
 - o de l'outil IMET2 (collecte et organisation des informations),
 - o des capacités en support des analyses sur la base des concepts et méthodologies de la « pensée critique – résolution de problèmes et prise de décision » et
 - o des capacités d'analyse (au niveau des sites et national — régional) par l'utilisation des flux d'information des sites et des observatoires régionaux sur l'état du contexte, de l'efficacité de la gestion et de la qualité de la gouvernance.

Au niveau global, l'expert contribuera :

- à la mise à jour de la mallette pédagogique COMIT concernant l'évolution de IMET1 à IMET2 et le chapitre spécifique « Système d'aide à la décision » ;
- à faciliter la collaboration entre les administrations en charge des aires protégées d'Afrique centrale et occidentale et le partenariat IUCN-PAPO/CCR-UE.

Résultats attendus (Livrables)

Les résultats attendus sont les suivants :

- la formation des coaches seniors (formation des formateurs) dans la collecte, l'organisation et l'analyse pour une plus large diffusion de l'information en aide à la décision de la gestion et la gouvernance des aires protégées ;
- en support des formateurs – coaches seniors, la formation des agents de l'administration et experts indépendants dans l'organisation et organisation de l'information en aide à la décision de la gestion et la gouvernance des aires protégées ;
- l'analyse détaillée des indications indispensables à l'ultérieure avancée des modules complémentaires au formulaire IMET2, comme partie intégrante de la formation au profit des coaches senior ;
- la contribution de la mise à jour de la mallette pédagogique COMIT (chapitres IMET2 et Système d'aide à la décision) ;
- le rapport de mission au format Word et PDF composé en trois étapes :
 - o renforcement des capacités et modules complémentaires d'IMET2 (formation coaches seniors et coaches),
 - o mise à jour de la mallette pédagogique COMIT,
 - o version finale comprenant les étapes 1 et 2 et les conclusions/recommandations.

Déroulement de la mission

Déroulement des étapes de mission pour l'exécution des tests et de la divulgation des outils de renforcement des capacités.

Tâches	Activités	Jours	Voyages — Perdiem	Calendrier indicatif 2019							
				M	A	M	J	J	A	S	
1	Organisation et élaboration des éléments de la formation régionale des formateurs — coaches seniors	3	-	3							
2	Assurer la formation régionale des formateurs — coaches seniors	6	6		6						
3	Organisation et élaboration des éléments de la formation régionale des formateurs — coaches seniors	2	-			2					
4	Contribuer à la formation des agents de l'administration et des experts indépendants en AC et AO	15	15			15					
5	Analyse détaillée des indications à l'avancée des modules complémentaires au formulaire IMET2 comme partie intégrante de la formation au profit des coaches senior	5	-				5				
6	Contribution à l'élaboration et test de la mallette COMIT	12	-					12			
7	Rapport (rapports d'étapes 1-2-3, analyses et conclusions)	7					3	2	2		

Total	50	21	3	6	17	8	#	2	2
-------	----	----	---	---	----	---	---	---	---

Calendrier et durée de la mission

La mission se déroulera de manière indicative durant la période allant du 25 mars au 30 octobre 2019 selon un calendrier à finaliser entre les parties en fonction de l'état d'avancement de la démarche.
Durée maximale : 50 jours.

Qualification

L'expert requis doit remplir les conditions suivantes et plus précisément avoir :

- une formation universitaire de niveau Bac+4 dans le domaine des Forêts et de la conservation ;
- une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans dans la gestion des programmes et projets de développement ou de conservation de la nature, et le montage institutionnel et organisationnel des projets ;
- une bonne connaissance du montage de programmes de recherche et d'information destinés à la réalisation de plans directeurs, plans d'aménagement et plans de gestion des parcs nationaux et transfrontaliers ;
- une excellente connaissance de systèmes d'évaluation des aires protégées en général et plus spécifiquement de ces produits par le programme BIOAMA ;
- une aptitude et l'expérience de travail en équipe ;
- une bonne expérience dans la rédaction des rapports ;
- une excellente connaissance du programme BIOPAMA.

Les candidats (tes) intéressés (es) sont priés de soumettre leur offre technique et financière à Tanya MERCERON tanya.merceron@iucn.org en copiant Armel BADOLO armelyacine.badolo@iucn.org au **plus tard le 31 Mars 2019 à 11h59 PM (GMT)**.